



# CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES SPORTS BOULES (C.A.S.B.)

Cotonou, le 26 juin 2024

LN°064/CASB/PDT/SP

*Le Président*



**A**

**Monsieur le Secrétaire Général  
De la Fédération Béninoise de Pétanque  
(FBP)  
Cotonou**

**Objet : Mise en garde**

*(A/S : Représentant de la FBP à Marseille pour recevoir le Prix de l'excellence)*

**Monsieur le Secrétaire Général,**

Il nous est revenu que, par courrier en date du 23 avril 2024 dont copie est ci-jointe, adressé au Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP), vous avez indiqué que c'est Monsieur GARBA Yaya en sa qualité de « Président de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) » qui se rendra à Marseille du 27 au 30 juin 2024 pour y recevoir le Prix à décerner au Bénin par la FIPJP.

Or vous n'êtes pas sans savoir que Monsieur GARBA Yaya est actuellement sous sanction de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) et que c'est la même décision portant cette sanction qui vous a désigné pour assurer l'intérim à la tête de la FBP. L'intéressé, Monsieur GARBA Yaya lui-même, le sait bien puisqu'il a déjà saisi le Président de la CASB aux fins de reconsidérer la sanction et c'est la prochaine Assemblée générale confédérale qui statuera sur sa demande.

C'est donc en flagrante violation de cette décision que vous avez désigné une personne sous sanction pour aller recevoir ce prix au nom de la FBP. Ainsi, si Monsieur GARBA Yaya faisait ce déplacement à Marseille, la conséquence

inélucltable qui en découlera est que vous risquez vous-même une sanction de la CASB.

La présente vaut mise en garde.

**Honorable Président,**



**El-Hadj Ibrahima IDRISOU**

**Commandeur de l'Ordre National du Bénin**

**Pièce jointe :**

Copie de votre courrier en date du 23 avril 2024 adressé au Président de la FIPJP

**Ampliation :**

- Président FIPJP
- Ministre béninois des Sports